

Bourses de mérite en évaluation

Mission

Trois bourses, au montant de 500 \$ chacune, sont offertes par l'Association des techniciens en évaluation foncière du Québec et l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec. Elles visent à reconnaître le talent, la réussite académique, l'implication sociale et les accomplissements d'un nouveau diplômé du programme en Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment (DEC régulier) ainsi que le programme en Technologie de l'évaluation en bâtiment (AEC) donné par le Campus Notre-Dame de Foy.

Différents éléments sont considérés pour l'évaluation des candidats. Notamment ; la qualité du dossier présenté, l'implication sociale et la reconnaissance du candidat dans son milieu scolaire, les résultats académiques, le cheminement personnel et les défis surmontés pour atteindre cette reconnaissance et le rayonnement de sa réussite.

Mise en candidature

La date limite pour envoyer une candidature par courrier électronique est le 10 avril de chaque année. Toute demande envoyée après cette date sera refusée (date de réception du courriel à l'appui).

Le candidat doit orienter sa carrière vers le domaine de l'évaluation pour être admissible à la bourse de mérite.

Les candidats doivent être en voie d'obtenir leur graduation au printemps de l'année en cours dans l'un des collèges au Québec offrant le DEC en technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment ainsi que l'Attestation d'étude collégiale offerte au Campus de Notre-Dame de Foy. Pour être éligibles à la bourse, les candidats doivent avoir suivi un DEC complet ou une attestation d'étude collégiale en évaluation d'un minimum de 1650 heures. Une confirmation de l'obtention du diplôme ou de l'attestation sera nécessaire avant de recevoir la bourse de mérite, sans quoi, celle-ci sera attribuée au 2^e candidat choisi.

Chaque candidat doit se procurer une lettre de référence rédigée par son employeur en évaluation. Il peut s'agir de l'employeur actuel ou d'un ancien employeur qui déclare connaître le candidat et qui peut témoigner de son talent, sa réussite académique ou ses accomplissements dans le cadre de son travail. Advenant que le candidat n'ait jamais travaillé pendant ses études, il peut substituer la lettre de l'employeur par la lettre d'un professeur du programme d'étude.

La date limite pour déposer une candidature est le 10 avril. Advenant que le comité de sélection n'ait pas reçu le minimum de candidatures requis, le comité peut, à son entière discrétion, repousser la date limite.

Note : Afin d'alléger le texte de ce document, le genre masculin inclut le genre féminin.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants:

- Le formulaire d'inscription dûment rempli;
- Une lettre de présentation;
- Le curriculum vitae du candidat;
- La lettre de référence d'un employeur;
- Le relevé de notes collégial le plus récent;
- Tout autre document pertinent.

Les documents transmis ne seront pas retournés. La confidentialité du contenu des dossiers de candidature est assurée.

Consignes pour la rédaction de la lettre de présentation

- Écrivez-nous, en deux pages, pourquoi vous êtes le candidat idéal pour recevoir la bourse de mérite remise par l'ATEFQ. Insistez sur vos principales réalisations, les plus récents défis relevés et sur les facteurs déterminants de votre réussite.
- Rédigez le texte avec la police Times New Roman de taille 11 points à interlignes 1,5, format 8,5 x 11.

Comment faire parvenir le dossier

Par courrier électronique

À l'attention de : Association des techniciens en évaluation foncière du Québec

Courriel : info@atefq.ca

Objet : Bourse de mérite

Pièces jointes : En format PDF

Un accusé de réception confirmant la réception de votre candidature vous sera transmis par courrier électronique au plus tard le 30 avril.

Processus de sélection

Parmi l'ensemble des dossiers reçus, un comité de sélection, formé par les membres de l'ATEFQ, choisira les finalistes. Le comité de sélection pourra contacter les coordonnateurs du programme pour obtenir de l'information complémentaire et il se réserve le droit de convoquer les finalistes à une entrevue personnelle pour conclure sur le choix des finalistes méritants.

Lorsque le comité de sélection aura terminé les analyses de dossiers, les candidats recevront, au plus tard le 30 mai, une lettre par courrier électronique les informant du résultat du processus.

Note : Afin d'alléger le texte de ce document, le genre masculin inclut le genre féminin.

Remise des bourses

Les récipiendaires de la bourse reçoivent leur prix lors de la soirée banquet du congrès annuel de l'ATEFQ qui se déroule à l'automne de chaque année. La présence des récipiendaires à cette soirée est obligatoire pour recevoir la bourse, sans quoi, celle-ci sera attribuée au 2^e candidat choisi. À cet effet, les récipiendaires recevront une invitation gratuite pour assister au congrès et tous les candidats recevront une adhésion gratuite d'un an comme membre de l'ATEFQ (ou renouvellement selon le cas) pour l'année suivant le congrès annuel.

Version : 2024